

Parent avantageant un de ses descendant...

Par germaine, le 30/12/2009 à 19:18

Bonjour,

L'un de mes parents a opté pour l'usufruit de la totalité des biens au décès de son conjoint (marié sous le régime de la communauté légale et bénéficiant d'une donation au dernier des vivants).

Pouvez-vous me préciser s'il peut encore favoriser l'un de ses enfants aujourd'hui?

Merci.